

Jeudi 20 septembre 2018

APRÈS LES GRUES, FAUDRA-T-IL ESCALADER LE MINISTÈRE POUR QUE LA PAROLE DES ENFANTS HANDICAPÉS SOIT ENTENDUE ?

110 000 aidants pour 175 000 élèves en situation de handicap : l'équation est sans appel. Et sous-évaluée, puisque les 2 000 enfants handicapés scolarisés dans le hors-contrat n'y figurent pas, parfois faute d'accueil dans les écoles publiques.

Notoirement injuste¹, cette situation en cache une autre : dans les écoles indépendantes, les AVS/AESH ne sont pas pris en charge par l'État.

Il y a donc double peine : en n'accueillant pas tous les enfants porteurs de handicap au sein de ses établissements et en ne finançant pas leur accompagnement, l'État impose une charge financière extrêmement lourde aux parents dont les enfants sont scolarisés dans le hors-contrat.

Faudra-t-il demain, que ces familles injustement discriminées escaladent le mur du Ministère, pour que l'État se penche concrètement sur le cas de leurs enfants ?

La Fondation pour l'école demande une égalité de traitement pour tous les enfants de la République :

- en augmentant de façon drastique le nombre d'AVS/AESH en France pour que chaque enfant porteur de handicap puisse en bénéficier ;
- en remboursant les frais des aidants pour tous les enfants, quelle que soit leur école, publique ou privée, sous contrat ou hors contrat.

¹ « Le droit à l'éducation pour tous les enfants, quel que soit leur handicap, est un droit fondamental. Chaque école a vocation à accueillir tous les enfants, quels que soient leurs besoins. » Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances.

LE HANDICAP NE FAIT PAS DE DIFFÉRENCE ENTRE LES FAMILLES.
IL LES TOUCHE DE MANIÈRE INDIFFÉRENTE ET AVEUGLE,
IGNORE LES DIFFÉRENCES DE REVENUS ET DE SITUATIONS.

**LIBERTÉ DE CHOISIR OÙ SCOLARISER SON ENFANT HANDICAPÉ,
ÉGALITÉ DE TRAITEMENT POUR LES ENFANTS HANDICAPÉS,
FRATERNITÉ AVEC LES FAMILLES TOUCHÉES PAR LE HANDICAP,
FACE AU HANDICAP,
LA FRANCE DOIT ÊTRE À LA HAUTEUR DE SA PROPRE DEVISE.**

La Fondation pour l'école, facilitatrice d'initiatives éducatives.

La Fondation pour l'école est un acteur de la société civile engagé en France depuis 10 ans au service de l'amélioration de l'instruction et de l'éducation de tous les enfants. En soutenant le développement d'écoles indépendantes et la diffusion d'une culture de la liberté d'enseignement dans les établissements scolaires publics comme privés, la Fondation contribue à renforcer l'efficacité et la justice du système éducatif français dans son ensemble.

La Fondation a été reconnue d'utilité publique par le Premier ministre (décret du 18 mars 2008). Habilitée à abriter des « fondations sous égide » depuis 2011, elle héberge 12 fondations à ce jour. Pour en savoir plus : <http://www.fondationpourlecole.org/>

Contacts presse

Diane Roy / +33(0)6.62.45.06.32. / diane.roy@fondationpourlecole.org